DÉPARTEMENT DU GARD

Tavel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N°2020-59

Objet : PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande de l'entreprise TERRACOM pour CIRCET représenté par Mr ZERAIDI Hakim, qui souhaite dans le cadre de la pose de PM 300 + pose de chambre L3T en vue du déploiement de la fibre optique, disposer d'une permission de voirie à compter du 22 juin 2020, de 8h00 à 18h00, pour une durée de 45 jours, Chemin des Oliviers – TAVEL (30126),
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation est accordée à l'entreprise TERRACOM pour CIRCET, qui souhaite dans le cadre de la pose de PM 300 + pose de chambre L3T en vue du déploiement de la fibre optique, disposer d'une permission de voirie à compter du 22 juin 2020, de 8h00 à 18h00, pour une durée de 45 jours chemin des Oliviers. Un basculement de circulation sur chaussée opposée ainsi qu'un empiètement sur chaussée seront effectués. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. **Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.**

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée aux services de la DDTM et du centre de secours des Angles.

Tavel le 05 juin 2020,
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 10 JUIN 2020

MAIRIE DE TAVEL 30126 (Gard)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification/publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible via www.telerecours.fr